



Communauté de Communes
Mer & Terres d'Opale

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 28 AVRIL 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le jeudi 28 avril à 20 h00, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Mer et Terres d'Opale », dûment convoqué le 14 avril 2011, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville du Touquet, sous la présidence de Monsieur Daniel FASQUELLE, Président de la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

ETAIENT PRESENTS : M. Daniel FASQUELLE – M. Jean-François RAPIN – M. Jean-Claude BAHEUX – M. Walter KAHN – Mme Geneviève MARGUERITTE – M. Jean-Claude POURTAU – M. Jacques JUPIN – M. Jean-Claude DESCHARLES – M. Gérard DESCHRYVER – M. Jean LIEBAERT – M. Michel GOBERT – M. Jean-Luc BASTIEN – M. Michel SAUVAGE – M. Yves MARTEL – M. Jean-Pierre DESCHARLES – Mme Martine LEFRANC – M. Michel HEDIN – M. Jean-Marc HUGUET – Mme Anne CHOTEAU – M. André CZEKALSKI – M. Eric LEMAY – M. Alain SALOMON – M. Denis CALOIN – M. Davis MOCRETTE – M. Laurent SAGNIER.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Madame Lyliane LUSSIGOL est représentée par Madame Marie-Joseph BETTE-DUPONT – Monsieur Francis BEAURAIN est représenté par Monsieur Hugues DEMAY – Monsieur Francis DUCHAN est représenté par Monsieur Didier BRICOUT.

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Philippe HAGNERE donne pouvoir à Madame Anne CHOTEAU – Monsieur Philippe GUILLUY donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BAHEUX – Monsieur Didier LECERF donne pouvoir à Madame Martine LEFRANC – Monsieur Laurent LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Michel GOBERT.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : M. Bertrand LEFEBVRE – Madame Francine DEUXVILLE – Madame Evelyne LENGLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude POURTAU

Nombre de titulaires en exercice :	35
Nombre de membres titulaires présents :	25
Nombre de membres représentés par un suppléant :	3
Nombre de membres ayant donné un pouvoir :	4
Nombre de votants :	32
Quorum :	18

Ordre du Jour du Conseil Communautaire du 28 avril 2011
--

Communications du Président

Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 février 2011

I. Commission gestion durable des déchets ménagers

- 1 Contrats de reprise de matériaux recyclables
- 2 Modification de la délibération n°2011/12/05 concernant l'acquisition à la ville d'Etaples d'un terrain situé zone artisanal et économique du Valigot (application de la superficie réelle du terrain)

II. Services à la population

- 3 Intervention musicale en milieu scolaire : autorisation de signature de conventions d'occupation de locaux communaux

III. Commission Finances

4. Compte administratif et compte de gestion 2010
5. Affectation des résultats 2010
6. CFEU (Cotisation Foncière des Entreprises)
7. Taux de TEOM 2011
8. Budget primitif 2011
9. Reversement de fiscalité aux communes
10. Projets communautaires : demandes de subvention 2011
11. Demandes de subvention spécifique par l'Amicale du personnel communautaire

IV. Commission protection et mise en valeur de l'environnement

12. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CCMTO et la commune de Brexent pour les travaux d'assainissement pluvial « rue de Recques »

V. Développement de l'économie touristique

13. Création des emplois saisonniers pour l'année 2011

VI. Ressources humaines

14. Modification du tableau des effectifs
15. Convention avec le centre de gestion du PdC pour la mise à disposition d'un MNS de remplacement
16. Remboursement des frais de changement de résidence du personnel communautaire.

VII. Organisation communautaire

17. Nouvelle composition du conseil communautaire (changement d'un délégué suppléant pour Le Touquet)

Communication sur les décisions du Président prises en vertu des délégations reçues du Conseil Communautaire

- **Décision du Président n° 215** : Virement de crédits suite aux fortes variations des taux des emprunts révisables.
- **Décision du Président n° 216** : Travaux d'entretien des ouvrages de lutte contre les inondations sur les communes de Frencq, Longvilliers, Maresville, Tubersent-Courteville et Cormont – Avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise Boulard TP pour un montant de 2 385 € HT et prolongeant le délai d'exécution du marché de 3 jours suite aux travaux supplémentaires qui étaient nécessaires sur la commune d'Etaples-sur-mer pour remédier aux débordements provoqués par les récentes pluies.
- **Décision du Président n° 217** : Souscription d'un nouveau contrat d'assurance multirisques avec la MMA pour couvrir les instruments de musique achetés par la CCMTO dans le cadre de l'activité du pôle intercommunal d'apprentissage de la musique. La cotisation annuelle totale s'élève à 99,57 €.
- **Décision du Président n° 218** : Avenant au contrat d'assurance « risques techniques » afin de garantir deux amplis AER compact pour une cotisation annuelle totale de 170 €.
- **Décision du Président n° 219** : Virement de crédits destiné à affecter les crédits nécessaires au remboursement de la rémunération de l'agent mise à disposition de la communauté de communes du Montreuillois pour le contrôle et l'entretien d'ouvrages hydrauliques sur les rives de la Canche .
- **Décision du Président n° 220** : Avenant au contrat d'assurance Auto Fleet suite à l'acquisition d'un véhicule citroën C3, avenant qui porte la cotisation annuelle totale de ce contrat à 11 646,45 € TTC.
- **Décision du Président n° 221** : Marché passé en procédure adaptée concernant la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement d'une déchetterie à Etaples-sur-mer confié au groupement composé de M. Louis-Marie DUMON (mandataire), Réal Infra et IG Compétences pour un montant de 69 300 € HT.
- **Décision du Président n° 222** : Résiliation du marché relatif aux travaux de lutte contre les inondations sur le territoire de Tubersent pour la mise en œuvre de la DUP attribué le 3 décembre 2009 à la société Lefrançois. Ce marché a été annulé pour motif d'intérêt général compte tenu du fait que la procédure engagée pour acquérir les terrains à l'amiable ou par voie d'expropriation est toujours en cours et que la CCMTO ne dispose pas de la maîtrise foncière des parcelles sur lesquelles les travaux objet du marché doivent être réalisés. Une nouvelle procédure de consultation sera lancée lorsque la CCMTO sera devenue propriétaire des parcelles.
- **Décision du Président n° 223** : Souscription d'un marché d'assistance à l'élaboration et à la refonte du bulletin d'information communautaire "La Lettre" de la CCMTO avec M. Luc HERCHIN pour un montant de 3 100 € HT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Président a proposé à l'assemblée de désigner le secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude POURTAU a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2011 :

Le Procès verbal du 18 février 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

I. Commission gestion durable des déchets ménagers

M. Jean-François RAPIN, Vice-président délégué à la gestion durable des déchets ménagers, a présenté la question suivante :

1/ Contrats de reprise de matériaux recyclables

1a - Avenant n° 1 au contrat de garantie de reprise pour le verre : Les délais liés à la préparation des prochains agréments et à la signature des nouveaux contrats entre les Sociétés Agréées et les Collectivités impliquent de prendre des dispositions pour garantir la reprise des matériaux jusqu'à la mise en place des nouvelles filières choisies par la CCMTO. La commission « gestion durable des déchets » s'est réunie le 19 avril dernier à cette fin. Les filières retenues par la commission pour chaque type de matériau recyclable seront proposées lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Afin d'assurer la continuité de reprise du verre dans les meilleures conditions pour la Collectivité et pour ses partenaires, il est proposé au de prolonger de 6 mois maximum, par avenant, la durée du contrat de garantie de reprise (période du 1^{er} janvier 2011 au 30 juin 2011).

Le Bureau Communautaire réuni le 14 avril 2011 a émis un avis favorable à la signature de l'avenant à intervenir. Le Conseil Communautaire était invité à se prononcer sur la passation de ce dernier et autoriser sa signature.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé la passation et la signature de l'avenant au contrat de garantie de reprise pour le verre.

1b - Collecte et traitement des déchets industriels dangereux : La Communauté de Communes dispose d'un outil de récupération d'huile de vidange principalement situé au sein de sa déchèterie (et quelques points sur Etaples). La collecte et le traitement de ce déchet sont assurés par la Société NOREC (sise ZAL de Mussent 62129 Eqques).

Souhaitant également faire récupérer et traiter les bidons d'huile vidés de leur contenu et laissés au sein des bornes récupératrices, la CCMTO a reçu la proposition de NOREC moyennant une contribution financière estimée à 850 € HT / tonne collectée. Un bac de 900 L serait ainsi mis gracieusement à disposition de la Collectivité pour recueillir les emballages souillés.

La société NOREC étant conventionnée par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (Réf 61605) dans le cadre d'un engagement pour la protection de l'eau, la CCMTO pourrait bénéficier de soutiens financiers (150 €/tonne) qui seraient déduits des factures émises et relatives au traitement des emballages souillés.

Il est proposé la signature d'un contrat d'un an (jusque fin décembre 2011 et dans l'attente de l'aménagement de la déchèterie d'Etaples-sur-mer) avec la société NOREC.

Le Bureau Communautaire réuni le 14 avril 2011 a émis un avis favorable à la signature de ce contrat de reprise de matériaux recyclables. Le Conseil Communautaire était invité à se prononcer sur la passation de ce contrat.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé la passation de ce contrat.

2/ Modification de la délibération n°2011/12/05 concernant l'acquisition à la ville d'Etaples d'un terrain situé zone industrielle du Valigot (application de la superficie réelle du terrain)

M. Jean-François RAPIN, Vice-président délégué à la gestion durable des déchets ménagers, a présenté la question suivante :

Par délibérations du 16 septembre 2010 et du 09 décembre 2010, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition à la ville d'Etaples d'un terrain d'une superficie totale de 10 052 m² situé route de Fromessent dans la zone artisanale d'Etaples, terrain destiné à l'implantation de la future déchèterie. Le prix de cession a été fixé à 28,702 € le mètre carré (estimation des Domaines), ce qui représentait un coût global de 288 512,50 €.

Cette estimation du prix de cession a été déterminée sur la base de la superficie communiquée aux services communautaires. Cependant, le plan de bornage reçu courant janvier 2011 fait mention d'une superficie mesurée de 9 948 m². C'est sur la base de cette superficie réelle à acquérir que le conseil municipal d'Etaples-sur-mer a délibéré le 27 janvier 2011.

Le Bureau communautaire réuni le 14 avril 2001 propose de modifier la délibération du conseil communautaire de la manière suivante :

Proposition d'acquisition du lot n°21 (parcelles cadastrées ZB 248 et ZB 253) d'une superficie totale de 9 948 m² au prix principal de 285 527,50 €, auquel s'ajouteront les frais inhérents à la vente.

Le Conseil communautaire était invité à délibérer sur l'acquisition à la ville d'Etaples-sur-mer de ces parcelles au prix principal de 285 527,50 € (suivant une procédure de cession en pleine propriété basée sur l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé l'acquisition à la ville d'Etaples-sur-mer des parcelles cadastrées ZB 248 et ZB 253 aux prix principal de 285 527,50 € suivant une procédure de cession en pleine propriété basée sur l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

II. Services à la Population

Mme Geneviève MARGUERITTE, Vice-présidente déléguée aux services à la population, a présenté la question suivante :

3/ Intervention musicale en milieu scolaire : autorisation de signature de conventions d'occupation de locaux communaux

La Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale propose dans sa compétence "services à la population", et dans le cadre des missions du Pôle Intercommunal d'apprentissage des Musiques, des ateliers collectifs périscolaires de pratique vocale et /ou instrumentale. Afin que ce service puisse être offert dans de bonnes conditions, les communes de Cucq et de Merlimont ont proposé de prêter, à titre

gratuit, une salle communale à la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale, ainsi qu'un local pour stocker le matériel musical communautaire.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire, le Conseil Communautaire était invité à se prononcer sur la signature des conventions à intervenir entre la CCMTO et les communes de Cucq et de Merlimont.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont décidé la signature des conventions à intervenir entre la CCMTO et les communes de Cucq et de Merlimont pour l'occupation de locaux communaux.

III. Commission Finances

Conformément aux dispositions de l'art. L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer pendant le vote du compte administratif.

M. Jean-Claude POURTAU a été élu, à l'unanimité, en tant que Président de séance spécial pendant l'examen du compte administratif.

4/ Compte administratif et compte de gestion 2010

M. Jean-Claude POURTAU, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante :

Un rapprochement d'écritures entre la comptabilité de l'ordonnateur et la comptabilité du comptable permet de constater la cohérence des écritures 2010. Il en résulte la concordance des Comptes de Gestion et du Compte Administratif.

Le compte administratif 2010 qui retrace les opérations d'exécution budgétaire fait apparaître les éléments suivants :

Fonctionnement		Investissement		Total		RAR Investissements	
Produits	21 408 734,00	Produits	3 955 785,72	Produits	25 364 519,72	Produits	1 472 191,54
Charges	20 712 296,15	Charges	3 779 369,67	Charges	24 491 665,82	Charges	1 624 355,37
Résultats	696 437,85	Résultats	176 416,05	Résultats	872 853,90	Résultats	-152 163,83

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 avril 2011, le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2010 tel qu'il a été transmis dans son intégralité à l'ensemble des conseillers communautaires.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (le Président ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote), ont approuvé le compte administratif et le compte de gestion 2010.

5/Affectation des résultats 2010

M. Jean-Claude POURTAU, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante :

Le résultat de fonctionnement à affecter est donc de 696 437.85€.

La section d'investissement dégage un excédent d'investissement de 24 252.22€ (solde d'exécution et RAR).

Globalement le résultat de l'exercice est disponible d'affectation (696 437.85€) compte tenu de l'excédent dégagé par la section d'investissement.

Compte tenu des résultats dégagés sur le budget déchets ménagers (505 546,61€), la proposition d'affectation du résultat disponible est celle-ci :

- Report en fonctionnement : 696 437,85€ (dont 505 546,61€ budget déchets ménagers)
- Affectation en réserve : 0€

Le Conseil Communautaire était invité à délibérer sur l'affectation des résultats proposée.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (le Président ayant quitté la salle n'a pas pris part au vote), ont approuvé l'affectation des résultats 2010.

Le Président, Daniel FASQUELLE, a réintégré l'assemblée.

6/ CFEU (Cotisation Foncière des Entreprises)

M. Jean-Claude POURTAU, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante :

Les bases de CFEU 2011 de la CCMTO sont de 8 187 000 €.

Pour le calcul du taux de CFEU les services fiscaux ont informé la CCMTO des modalités de détermination du taux de référence 2011. Ce taux de référence, dit taux « rebasé » est composé :

- Du taux relais 2010 de CFE de la CCMTO, 15,43%
- Du taux de TP 2009 du Département, 10,80%
- Du taux de TP 2009 de la Région, 3,81%
- Du taux de cotisation de péréquation 2009 0,04%
- Corrigé du coefficient national de 0,88074%.

Ceci conduit à un **taux « rebasé » de référence pour la CCMTO de 26,49 %**. Il est proposé de maintenir ce taux au regard du faible levier fiscal que représente la CFEU dans le total des ressources de la CCMTO. Il en résultera un produit de 2 168 765€.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et du Bureau, le Conseil Communautaire était invité à se prononcer sur la fixation à 26,49 % du taux de CFEU 2011.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé la CFEU pour l'année 2011.

7/ Taux de TEOM 2011

M. Jean-Claude POURTAU, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante :

Les bases 2011 de TEOM sont de 62 106 313 €. L'équilibre du budget spécifique des déchets ménagers est atteint en maintenant le taux de TEOM à l'identique, à savoir 10,70%. Grâce au résultat de 2010 (505 546,10€) en progression par rapport à 2009 (465 761,25 €), le niveau de financement nécessaire pour couvrir les charges du service avec un taux de TEOM de 10,70% est de 6 654 375€.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire, il a été proposé au Conseil Communautaire de fixer à 10,70 % le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont fixé à 10,70 % le taux de TEOM pour l'année 2011.

8/ Budget primitif 2011

M. Jean-Claude POURTAU, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante :

Le budget 2011 a été transmis intégralement à l'ensemble des conseillers communautaires. Il est présenté en vertu des principes comptables (annualité, sincérité, précaution...).

Compte tenu des informations parcellaires reçues par la CCMTO, le projet de budget s'appuie sur un niveau de ressources équivalent à celui du CA 2010 et une évaluation sincère des charges prévues de 2011.

L'augmentation prévue des charges d'exploitation courantes à périmètre constant est de 295 000€, les charges obligatoires 25 012 €, les charges calculées d'amortissement augmentent de 16 000€.

L'extension en année pleine des actions débutées en 2010 représente une charge de 137 500€.

Les actions nouvelles augmentent les charges de 52 000€.

Vous trouverez le détail de ces charges ci-dessous :

Variation / CA 2010		
charges calculées	amortissements	261 000,00
charges calculées	prov opalo	-245 000,00
charges obligatoires	charges financières	1 647,00
charges obligatoires	pays	19 365,00
charges obligatoires	amicale ccmt	4 000,00
extension année pleine	rempl des personnels	42 500,00
extension année pleine	personnels recrutés	36 000,00
extension année pleine	gestion aires GDV	11 000,00
extension année pleine	entretien ouvrages hydrau	48 000,00
nouvelles charges	gestion NRAZO	14 000,00
nouvelles charges	entretien poteaux incendie	38 000,00
TOTAL		230 512,00

Globalement les charges d'exploitation de la CCMTO augmentent de 525 512 €.

A ces 525 512 €, il convient d'ajouter les 82 757,54 € de reversements de fiscalité délibérés par la CCMTO les années précédentes (compensation des dotations de compensation négatives, prise en compte de l'historique de la surveillance des plages par rapport au CNC, réalisation des giratoires).

Le besoin de financement global de la section de fonctionnement est donc de l'ordre de 608 269.54 €.

Considérant les produits attendus (-9 461€), il est constaté un besoin de financement des charges d'exploitation de 617 730.54€.

Il est proposé de prélever ce besoin de financement sur l'enveloppe globale des produits de taxe professionnelle affectée aux reversements de fiscalité.

Le Conseil Communautaire était invité à délibérer sur le projet de Budget 2011.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, par 30 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Michel SAUVAGE et Laurent SAGNIER), ont approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Budget Primitif 2011 tel qu'il a été transmis à tous les délégués communautaires.

9/ Reversement de fiscalité aux communes et Dotation de Compensation 2011

M. Jean-Claude POURTAU, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante :

- La dotation de compensation versée à chaque commune est identique à celle de 2010.
- Pour les reversements de fiscalité aux communes, le produit fiscal cumulé depuis 2003 est de 1 715 074 €, par application de la Fiscalité Professionnelle Unique se substituant à la TPU.
Les reversements de fiscalité aux communes, hors dotation de compensation, sont déterminés en lien avec ce qui précède.
Sur ces 1 715 074 €, 1 029 032 € (60%) seraient à affecter aux reversements de fiscalité.
Cependant, comme vu ci-avant, l'enveloppe à répartir entre les 15 communes est de 411 302,25 € (1 029 032 – 617 730).
Au regard des bouleversements intervenus pour la mise en œuvre de la suppression de la TPU, il a été proposé aux membres du bureau communautaire de répartir cette enveloppe proportionnellement à la moyenne des reversements de fiscalité des communes des 3 derniers exercices.

Le Conseil Communautaire était invité à délibérer sur cette proposition.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, par 30 voix Pour et 2 Abstentions (MM. Michel SAUVAGE et Laurent SAGNIER), ont approuvé, à l'unanimité des suffrages exprimés, la dotation de compensation 2011 et le reversement de fiscalité aux communes sur la base de la répartition entre les 15 communes de l'enveloppe de 411 302,25 € proportionnellement à la moyenne des reversements de fiscalité des communes des 3 derniers exercices.

10/ Projets communautaires : demandes de subventions 2011

M. Jean-Claude POURTAU, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante :

Les dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) doivent être déposés pour le 30 avril 2011.

Compte tenu des projets d'investissement inscrits au budget primitif 2011, il est proposé de présenter des demandes de subvention pour les dossiers suivants :

1/ Protection contre l'érosion du trait de côte : travaux de réalisation du procédé ECOPLAGE sur la plage de Merlimont

Plan de financement prévisionnel HT :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 208 270.00 €	DETR 2011 (35%)	422 894.50 €
		Europe (FEDER) – 20%	241 654.00 €
		CCMTO reste à charge (45%)	543 721.50 €
Coût total de l'opération	1 208 270.00 €		1 208 270.00 €

2/ Travaux de requalification hydraulique et paysagère du Ruisseau à Tabac

Plan de financement prévisionnel HT :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	63 000.00 €	DETR 2011 (35%)	25 973.00 €
Maîtrise d'œuvre Etude d'incidence Natura 2000 Dossier Loi sur l'eau	11 208.80€	CCMTO reste à charge (65%)	48 235.80 €
Coût total de l'opération	74 208.80 €		74 208.80 €

Plan de financement prévisionnel HT rectifié (sans les frais de maîtrise d'œuvre qui ont fait l'objet d'un début d'exécution et ne sont à ce titre pas éligibles à la DETR) :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	63 000.00 €	DETR 2011 (35%)	22 050.00 €
		CCMTO reste à charge (65%)	40 950.00 €
Coût total de l'opération	63 000.00€		63 000.00€

Il sera peut-être envisagé de solliciter des crédits régionaux dans le cadre de la trame verte et bleue.

3/ Construction d'une déchetterie intercommunale à Etaples

Plan de financement prévisionnel HT :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition immobilière	285 527.50 €	DETR (35%)	622 239.00 €
Honoraires :		CCMTO reste à charge (65%)	1 155 588.50 €
Maîtrise d'œuvre	69 300.00€		
Contrôle technique SPS	20 000.00€		
Etude de sol	3 000.00€		
Travaux	1 400 000.00 €		
Coût total de l'opération	1 777 827.50 €		1 777 827.50 €

4/ Travaux de renforcement des dispositifs de lutte contre l'incendie sur le territoire communautaire : opération Saint Josse-Saint-Aubin (avis de la commission "aménagement de l'espace" réunie le 12 avril 2011)

Plan de financement prévisionnel HT :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de renforcement et extension de réseau	700 000.00€	DETR 2011 (25%)	262 500.00€
Poteaux Incendie et surpresseurs	230 000.00€	CCMTO reste à charge (75%)	787 500.00€
Citernes	60 000.00€		
Maîtrise d'œuvre Géomètre	60 000.00€		
Coût total de l'opération	1 050 000.00€		1 050 000.00€

5/ Travaux d'entretien des sentiers de randonnée

Plan de financement prévisionnel HT :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux élagage débroussaillage entretien mobilier	4 000.00€	DETR 2011 (50%)	8 000.00€
Signalisation	1 000.00€	CCMTO reste à charge (50%)	8 000.00€
Remplacement de barrière	3 500.00€		
Réfection des chemins des sentiers	7 500.00€		
Coût total de l'opération	16 000.00€		16 000.00€

6/ Travaux de lutte contre l'ensablement de la digue de Sainte Cécile

Plan de financement prévisionnel HT :

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	12 000.00€	DETR 2011 (35%)	81 200.00€
Travaux	220 000.00€	CCMTO reste à charge (65%)	150 800.00€
Coût total de l'opération	232 000.00€		232 000.00€

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé les plans de financement des projets de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et autorisé le Président à présenter ces dossiers au titre de la DETR 2011 et crédits européens le cas échéant qui doivent être déposés pour le 30 avril 2011.

11/ Demande de subvention présentée par l'Amicale du personnel communautaire

M. Jean-François RAPIN, délégué au personnel, a présenté la question suivante :

Le personnel de la Communauté de communes a fait connaître son projet de création d'une amicale dans le but de créer et d'établir des relations amicales et solidaires entre ses membres. De la même façon que celles qui existent dans les communes, cette amicale prendrait la forme juridique d'une association loi 1901 dont l'objet est essentiellement d'organiser de petits événements à destination des membres de l'amicale et leur famille (excursions, Noël aux enfants, etc.). Le budget de l'association serait abondé par les cotisations de ses membres (environ 25 €), les recettes encaissées dans le cadre d'activités mises en place par l'amicale, ainsi que d'une participation financière de la collectivité employeur, la CCMTO.

La commission ressources humaines réunie le 25 février 2011 a émis un avis favorable au versement d'une subvention annuelle de 4 000 €.

Le Conseil Communautaire était invité à délibérer sur le versement de cette subvention annuelle.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé le versement annuel d'une subvention à l'Amicale du personnel communautaire à hauteur de 4 000 €.

IV. Commission protection et mise en valeur de l'environnement

12/ Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la CCMTO et la commune de Brexent-Enocq pour les travaux d'assainissement pluvial « rue de Recques »

M. Jacques JUPIN, Vice-président délégué à la protection et la mise en valeur de l'environnement, a présenté la question suivante :

La commune de Brexent est maître d'ouvrage d'une opération de travaux de réfection de chaussée "rue de Recques". Dans le cadre de cette opération, des travaux d'assainissement des eaux pluviales doivent également être réalisés. Les techniciens communautaires, associés en amont du projet, ont examiné la nature des travaux d'assainissement pluvial et validé le fait qu'ils relevaient bien de la lutte contre les inondations.

Ces travaux consistent à poser un regard, des caniveaux et une canalisation permettant de récupérer l'ensemble des eaux s'écoulant dans la rue de Recques.

Au vu des statuts de la CCMTO, ces travaux n'entrent dans la compétence communautaire qu'uniquement dans le cadre de la lutte contre les inondations. Les travaux pris en charge par la CCMTO ne concernent pas les réseaux d'assainissement directement, mais, parfois, la canalisation ou la récupération des eaux pluviales peut aider à éviter l'inondation.

Conformément aux dispositions de la loi MOP du 12 juillet 1985, et dans la mesure où l'opération de travaux concerne deux maîtres d'ouvrage, une convention doit être conclue pour déterminer les modalités de la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de travaux.

Le montant total des travaux est estimé à 31 970,60 € HT réparti à hauteur de 9 787,57 € HT pour la CCMTO et 22 183,03 € HT pour la commune de Brexent.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14 avril 2011, le Conseil communautaire était invité à se prononcer sur la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Brexent dans le cadre de cette opération de travaux. Cette convention définit les conditions techniques, juridiques et financières de la délégation.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont autorisé la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Brexent dans le cadre des travaux d'assainissement pluvial « rue de Recques ».

V. Développement touristique

13/ Création des emplois saisonniers pour l'année 2011

M. Daniel FASQUELLE, Président, a présenté la question suivante :

Chaque année, la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale recrute des saisonniers pour exercer, aux côtés des professionnels, la mission de surveillance des espaces de loisirs nautiques et maritimes.

L'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale autorise le recrutement de non titulaires pour exercer des emplois saisonniers. Ces emplois doivent être créés par l'assemblée délibérante (art 34 de ladite loi).

Pour la saison estivale, il est proposé de procéder à la création des postes suivants :

- 57 postes de saisonniers affectés dans des emplois de maître nageur sauveteur chargés de la surveillance des activités nautiques ou de secouristes,
- 23 postes de saisonniers qui seront affectés dans des emplois de moniteur et d'aide-moniteur intervenant au Centre nautique de la Canche.

Les niveaux de rémunération de ces emplois sont fixés de la manière suivante :

- emploi de nageur sauveteur : rémunération sur la base du 6^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe
- emploi de secouriste : rémunération sur la base du SMIC + 10%
- emploi de moniteurs de voile : rémunération sur la base du SMIC + 10%
- emploi d'aide-moniteur : rémunération sur la base du SMIC

A ces emplois s'appliqueront :

- une majoration de 10 % pour congés payés
- une minoration de 10 % pour les jeunes âgés de 17 à 18 ans
- une minoration de 20 % pour les jeunes âgés de moins de 17 ans

Les membres du Bureau ont donné un avis favorable à la création de ces postes saisonniers.

Le Conseil communautaire était invité à délibérer sur la création de 80 emplois saisonniers.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé la création de 80 emplois saisonniers dans les conditions décrites ci-avant.

VI. Ressources humaines

14/ Modification du tableau des effectifs

M. Jean-François RAPIN, Vice-président délégué aux ressources humaines, a présenté la question suivante :

Un agent communautaire, titulaire du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, réunit les conditions pour bénéficier d'un avancement dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (détenir le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et avoir effectué au moins 6 ans de services effectifs dans ce grade).

La commission ressources humaines, réunie le 25 février 2011, a émis un avis favorable à cet avancement de grade.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14 avril 2011, le Conseil communautaire était invité à délibérer sur la création de cet emploi au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

15/ Convention avec le centre de gestion du Pas-de-Calais pour la mise à disposition d'un MNS de remplacement

M. Jean-François RAPIN, Vice-président délégué aux ressources humaines, a présenté la question suivante :

Suite à la délibération du conseil communautaire du 09 décembre 2010 créant l'emploi de maître nageur pour renforcer l'équipe de la piscine intercommunale, la procédure de recrutement a abouti sur le choix d'un candidat répondant au profil de poste souhaité. Cependant, cet agent est actuellement stagiaire dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives à Marquise et ne peut être muté à la CCMTO qu'au terme de son stage en octobre 2011.

Afin de garantir la continuité du service et assurer l'ensemble des activités proposées par cet équipement, il est nécessaire de compléter très rapidement l'équipe de maîtres nageurs en attendant l'arrivée de l'agent retenu pour occuper l'emploi permanent. C'est la raison pour laquelle les services communautaires ont pris contact avec le centre de gestion, lequel a proposé la mise à disposition temporaire d'un agent du service de remplacement.

Une convention doit être conclue avec le centre de gestion pour définir les conditions de mise à disposition de cet agent pour la période allant du 1^{er} avril au 30 octobre 2011, et plus particulièrement les modalités de remboursement du salaire et des frais de déplacement de l'agent.

Les crédits correspondant à l'emploi du 4^{ème} maître nageur à compter du 1^{er} avril 2011 ont été inscrits au budget 2011. La prise en charge du poste de remplacement équivaut à la même charge financière que si l'agent en cours de recrutement avait intégré ses fonctions dès le 1^{er} avril.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 14 avril dernier, le Conseil communautaire était invité à se prononcer sur la signature de cette convention.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont autorisé la signature d'une convention avec le centre de gestion du Pas-de-Calais pour la mise à disposition temporaire d'un MNS de remplacement.

16/ Remboursement des frais de changement de résidence du personnel communautaire

M. Jean-François RAPIN, Vice-président délégué aux ressources humaines, a présenté la question suivante :

Le décret du 19 juillet 2001 donne la possibilité aux agents territoriaux ayant occupé un emploi depuis plus de 10 ans dans la collectivité précédente et ayant obtenu une mutation de se faire rembourser une partie des frais de changement de domicile.

- Sur cette base légale, **M. Noël Flipo**, agent intégré en juin 2010, a sollicité auprès de la CCMTO le remboursement d'une partie des frais qu'il a été amené à engager dans le cadre de sa mutation. Il s'agit, conformément aux dispositions de la loi, des frais liés au déménagement de sa résidence d'origine (Cahors) à sa résidence d'accueil (St Etienne au Mont).
Les frais engendrés par ce changement de résidence sont évalués à **3 195,44 €** comprenant les frais de déménagement à hauteur de 2 990,90 € et les frais de transport de la famille de la résidence d'origine à la résidence d'accueil : 204,94 € (montants calculés sur la base des indemnités forfaitaires prévues aux articles 25 et 26 du décret du 28 mai 1990).

Le Bureau Communautaire réuni le 14 avril dernier a donné un avis favorable au remboursement de ces frais.

- Parallèlement, la CCMTO a recruté **Mme Anne Leurs** à compter du 1^{er} avril 2010, précédemment en poste à Camaret s/mer. Dans le même cadre légal, Madame Leurs demande le remboursement de ses frais de changement de résidence, évalués à **1 792,80 €**.

Le Conseil communautaire était invité à délibérer sur la prise en charge des frais de changement de résidence du personnel communautaire dans la limite des taux légaux en vigueur.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont décidé de prendre en charge les frais de changement de résidence du personnel communautaire dans la limite des taux légaux en vigueur.

VII. Organisation communautaire

M. Le Président a présenté la question suivante :

17/Nouvelle composition du conseil communautaire

Lors de sa séance du 27 mars 2011, le conseil municipal du Touquet a procédé à une modification de ses représentants au sein des organismes extérieurs. Pour la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale, M. Hervé Deperne a été remplacé en qualité de délégué suppléant par M. Hugues Demay-Debève.

La nouvelle composition du conseil communautaire doit être approuvée par délibération de l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire était invité à délibérer.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont approuvé la nouvelle composition du conseil communautaire.

La séance est levée à 22 h00 par l'invitation du Président au traditionnel verre de l'amitié.

Fait au TOUQUET, le 03 mai 2011

Le Président,

Daniel FASQUELLE